



CITÉ SCOLAIRE **PAUL BERT**

7-8 rue Huyghens – 75014 PARIS – Tel : 01 43 20 32 64 - Télécopie: 01 43 20 99 79

Mél : Ce.0750689s@ac-paris.fr / www.paul-bert.paris



Le proviseur
A
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : Collecte de la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur

Le lycée Paul-Bert est habilité cette année à percevoir le versement de la taxe d'apprentissage.

Vous le savez, la taxe d'apprentissage représente pour un établissement scolaire un apport financier important qui lui permet d'investir dans du matériel pédagogique de qualité au service de tous les élèves, vos enfants.

Notre établissement compte sur le versement de cette taxe pour faire l'achat d'équipements et pour contribuer à la réalisation de projets pédagogiques. C'est pourquoi, je vous informe de la toute récente habilitation du lycée et compte sur votre aide pour solliciter votre entourage professionnel. Il suffit à l'entreprise désireuse de verser de la taxe d'apprentissage à notre établissement de l'indiquer à son organisme collecteur et d'inscrire le lycée Paul-Bert (UAI = 0750689S) sur la liste de ses bénéficiaires.

Au nom de toute la communauté scolaire, je vous remercie pour le soutien précieux que vous nous apportez et qui profitera à tous les élèves de la cité-scolaire et vous prie de croire à l'assurance de notre engagement plein et entier auprès de vos enfants.

G. Malleville, proviseur

